

OBJET

ETANCHEITE DES FAÇADES EST ET NORD DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE

APPROBATION DE L'ETUDE PREALABLE DU PROGRAMME DE TRAVAUX

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

**AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE
AVEC L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES**

L'étude préalable réalisée par l'Architecte en Chef des Monuments historiques montre la nécessité de procéder aux travaux d'étanchéité des façades Est et Nord de l'Ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis pour un montant prévisionnel de 443 071,00 € HT

DEMANDE D'AUTORISATION

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, je vous demande donc :

- 1° d'approuver l'étude préalable du programme de travaux d'étanchéité des façades Est et Nord ;
- 2° de m'autoriser à solliciter une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 50% ;
- 3° de m'autoriser à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques pour un montant de 52 688,24 € TTC, valeur à mai 2007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE

OBJET

ETANCHEITE DES FAÇADES EST ET NORD DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE
APPROBATION DE L'ETUDE PREALABLE DU PROGRAMME DE TRAVAUX
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE
AVEC L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 08/4-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LAURET Edmond, 7^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*10 abstentions
(dont 2 votes par procuration)*

↓
*Dominique FOURNEL, Carmen ALLIE,
Maryse TROTET, Iqbal INGAR,
Patricia HOARAU, Jean-Michel BARDIERE,
René-Paul VICTORIA et Serge HOARAU*

pour

↓
autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Approuve l'étude préalable du programme de travaux d'étanchéité des façades Est et Nord de l'Ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 50 %.

DELIBERATION N° 08/4-21

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer la Convention de maîtrise d'œuvre avec l'Architecte en Chef des Monuments historiques pour un montant de 52 688,24 € TTC, valeur à mai 2007.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint Denis, le 25 JUIN 2008

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE